

Preuve de dépôt

Vous venez de déposer un dossier de demande de déclaration ICPE concernant le projet Castelnau-Centrale de stockage d'énergie sur la commune principale de l'AIOT Las graves 11700 CASTELNAU D AUDE.

La référence de votre dossier est A-4-D6J5ZIP7P et concerne une demande de type "une déclaration initiale"

Ce numéro et ce code postal vous seront nécessaires pour déposer les éventuels compléments et pièces de procédure que sollicitera l'administration.

Votre dossier a été transmis le 09/01/2024 à 14h42 au(x) service(s) concerné(s) par votre démarche.

1 - Type de déclaration

Identification et orientation de la demande

Votre demande concerne : **une déclaration initiale**

Numéro d'AIOT : **Je ne connais pas mon numéro d'AIOT**

Service instructeur : **La D(R)EAL ou la DRIEAT**

Conditions d'engagement du déclarant

- Je m'engage à ce que les fichiers déposés comprennent les informations réglementaires requises, dont les références sont rappelées pour chaque dépôt de fichier tout au long de la téléprocédure.
- Je m'engage à prendre connaissance et à respecter les prescriptions générales ministérielles applicables à chaque rubrique de la nomenclature des installations classées, consultables sur le site <https://aida.ineris.fr/>
- Je prends note que tous les plans réglementaires sont déposés en fin de la téléprocédure.
- En initiant le dépôt de mon dossier via la téléprocédure, je m'engage à déposer les compléments ainsi que les pièces de procédures (attestation de mise en sécurité, ...) sur [Service-public.fr](https://service-public.fr)

2 - Déclarant

Déclarant

Pétitionnaire ou mandataire : **Mandataire**

N° SIRET **50236394800022**

Organisme : **CLIMAX INGENIERIE**

Fonction : **Chef de projet**

Personne morale

N° SIRET **89887131400016**

Raison sociale **AFR EDT 3**

Forme juridique **SAS, société par actions simplifiée**

Le nom de la personne, physique ou morale, qui exerce une activité soumise à la réglementation relative aux ICPE est une information regardée comme nécessaire à l'information du public, publié sans anonymisation en application des dispositions du 3° de l'article D312-1-3 du code des relations entre le public et l'administration.

Toutefois, si sa publication fait craindre des représailles ou est susceptible de porter atteinte à la sécurité publique ou à la sécurité des personnes, l'exploitant personne physique peut demander que la donnée ne soit pas mise en ligne au titre de l'application du d) de l'article L311-5 du code des relations entre le public et l'administration.

Adresse en France

32 CHEMIN LAGRAVE

81150 LAGRAVE

Signataire

Qualité : **Chef de projet**

Référent

Fonction : **Chef de projet**

3 - Description de l'installation

Nom de l'installation : **Castelnau-Centrale de stockage d'énergie**

Description des activités :

Le projet de centrale de stockage d'énergie électrique de la société AFR EDT 3, filiale du groupe AMARENCO France, consiste à construire sur la commune de Castelnaud-d'Aude (11), une installation de stockage d'énergie électrique par batteries d'une puissance installée d'environ 110 MW et d'une capacité de 220 MWh. Le projet s'implante sur des terrains accolés au poste RTE existant de Castelnaud-d'Aude et bordés, sur le côté opposé au poste, par une zone de décharge d'amiante. Ces terrains sont actuellement en friche. L'installation se composera de 2 zones clôturées sur lesquelles seront implantés : - 1 plateformes stabilisées et imperméabilisées par zone permettant d'accueillir les équipements, - 1 bâche par zone de protection contre les incendies, - 1 poste électrique de transformation 225 kV/33 kV, des postes de transformation secondaire, préfabriqués, une trentaine de postes de distribution et une centaine de containers équipés de batteries de stockage Lithium-Ion et d'onduleurs associés à des groupes de refroidissement, - 1 bâtiment de pilotage de 60 m² et un bureau, - 1 liaison électrique 225 kV enterrée entre le poste électrique RTE 225/63/20 kV et le site. Une noue étanche sur chaque zone permettra, en cas d'incendie, de récupérer et stocker les eaux d'extinction afin d'assurer l'absence de rejet d'eau potentiellement polluée dans le milieu naturel. Un bassin permettra l'infiltration des eaux pluviales, non polluées, avec, si besoin, un rejet régulé vers l'Aude. Les 2 zones seront reliées par des réseaux enterrés 33 kV et une conduite de diamètre 300 mm. Le site sera télésurveillé et télécommandé 24h/24h depuis le centre de conduite de l'EPCISTE et d'AMARENCO. Des visites de contrôles et d'entretien seront effectuées une fois par mois par une société habilitée. Les contrôles réglementaires seront effectués tous les ans. Ce projet a fait l'objet d'une décision de dispense d'étude d'impact du projet (référence 2022-011214).

Sur le site de l'installation, vous exploitez déjà au moins :

Une installation classée relevant du régime d'autorisation : **NON**

Une installation classée relevant du régime d'enregistrement : **NON**

Une installation classée relevant du régime de déclaration : **NON**

Déclaration distincte à l'occasion d'une demande d'autorisation environnementale : **NON**

4 - Localisation

Localisation de l'installation

Las graves

11700 CASTELNAU D AUDE

X : 673622

Y : 6238220

Projection : Lambert 93

Le déclarant joint à la déclaration les plans suivants :

- Un plan de situation du cadastre à jour dans un rayon de 100m
- Un plan d'ensemble à jour à l'échelle de 1/200 au minimum, accompagné de légendes et descriptions permettant de se rendre compte des dispositions matérielles de l'installation et indiquant l'affectation, jusqu'à 35 mètres au moins de celle-ci, des constructions et terrains avoisinants ainsi que les points d'eau, canaux, cours d'eau et réseaux enterrés (un plan jusqu'au 1/1000 est admis sous réserve que les éléments précités restent lisibles).

5 - Activité du site

Permis de construire

La mise en oeuvre de l'installation nécessite-t-elle un permis de construire ? **OUI**

Tableau des rubriques des activités

Rubrique	Alinéa	Libellé des rubriques	Quantité totale	Régime	Précisions
2.1.5.0	2	Rejets d'eaux pluviales	Surface 2.3 ha	D	110 MW de puissance installée et
2925	2925-2	Charge d'accumulateurs	Puissance maximale 110000 kW	D	220 MWh de capacité de stockage

6 - Mode d'exploitation

Modes et conditions d'utilisation, d'épuration et d'évacuation des eaux résiduaires, effluents et des émanations de toute nature

Est-il prévu un épandage ? **NON**

Elimination des déchets et résidus de l'exploitation

Précision sur les types de déchets et résidus issus de l'exploitation et la filière de valorisation ou d'élimination :

En phase chantier, AFR EDT 3 s'engage à respecter la réglementation en vigueur concernant la prévention et la gestion des déchets (Ordre hiérarchique privilégié : réduction à la source, recyclage, valorisation et élimination). En exploitation, le site et la liaison souterraine ne

gènereront pas de déchets. Les batterie seront renouvelées en moyenne tous les 15 ans. Un plan de recyclage est prévu en fin de vie des batteries.

La collecte des déchets s'effectuera-t-elle par le service public de gestion des déchets ? **NON**

Disposition en cas de sinistre

Précisez : **Mise en place d'une bâche de protection contre les incendies de 120 m3 sur chacune des zones, associée à une aire d'aspiration.**

Précisions sur les moyens de secours et de protection dont dispose le déclarant :

Le site sera équipé d'un système de vidéosurveillance. Les portails seront conçus afin de garantir en tout temps l'accès rapide des engins de secours. Ensuite, les pistes sont suffisamment dimensionnées pour permettre le passage et le croisement des engins. Des dispositifs de coupure seront mis en place au niveau général et au niveau des containers et des transformateurs. Enfin, chaque container sera équipé de ses propres dispositifs de sécurité (type enveloppe coupe feu, événements de décompression, supervision à distances, capteurs...).

Natura 2000

L'installation est-elle soumise à évaluation des incidences Natura 2000 ? **NON**

Prescriptions applicables

Je confirme avoir pris connaissance des prescriptions générales applicables aux activités objet de la présente déclaration et notamment des éventuelles distances d'éloignement qui s'imposent pour l'implantation de l'installation.

Effectuer une demande de modification de certaines prescriptions applicables à l'installation : **NON**

Clause filet

Cette déclaration initiale DICPE est-elle la première autorisation ou déclaration déposée sur le projet ?

Oui

L'installation ne peut ni être mise en service, ni exploitée dans les 15 jours suivant la délivrance de la preuve de dépôt de la déclaration initiale (R. 512-48 alinea 2 du code de l'environnement)